

Le bill C-54 vise à régler certains des problèmes fiscaux qui accablent les Canadiens, mais je le trouve quand même décevant. Il n'apporte pas les changements importants qui s'imposent pour rendre le régime fiscal équitable et rationnel. La plupart des Canadiens reconnaissent aujourd'hui que nos lois fiscales actuelles sont discriminatoires. Elles sont injustes. Dans un sens, je dois dire comme le député de Western Arctic qu'une partie de la réponse, quand on se demande qui paie les impôts dans notre régime fiscal, c'est que les pauvres n'en paient pas. Ils ne paient pas d'impôt dit-il, parce qu'ils n'ont pas d'argent. J'espère que je ne le cite pas de travers. Il affirme d'autre part que les riches ne paient pas d'impôt parce qu'ils ont recours aux subtilités des avocats. Ils bénéficient de nombreuses échappatoires que renferme notre régime fiscal, lequel favorise certains groupes socio-économiques.

Quand je parle d'impôt aux travailleurs de ma circonscription de Kamloops-Shuswap, ils ne sont pas très élogieux à l'endroit de notre système fiscal et des sommes qu'ils sont tenus de payer. Leur attitude s'explique par de nombreuses raisons. D'abord, ils estiment que leur quote-part est trop élevée sachant bien que certains groupes, surtout les travailleurs autonomes, ceux qui réussissent d'une façon ou d'une autre à se constituer en société, ont les moyens de payer des conseillers juridiques pour profiter des échappatoires du système fiscal. Les gens de ma circonscription le savent et ils n'aiment pas cela. Je suppose que c'est ce qui explique pourquoi l'un des livres à succès des dernières semaines a été un ouvrage expliquant clairement comment éluder l'impôt au Canada. On vous explique comment déceler les échappatoires et en profiter. En cette période de l'année, c'est presque un sport national que de demander à ses collègues, à son comptable, à tout le monde, quel est le meilleur moyen de tirer parti de la législation fiscale canadienne.

Je pense qu'il importe de se demander pourquoi les contribuables canadiens s'acharnent-ils tellement à éviter l'impôt? Pourquoi devons-nous embaucher des centaines de personnes pour contrôler le régime d'imposition volontaire du Canada, comme l'orateur précédent l'a indiqué? Pourquoi ce problème existe-il? Pourquoi les gens détestent-ils payer des impôts? La chose saute aux yeux. C'est parce que le système est injuste. On se croit traité injustement. Naturellement, on s'interroge également sur la façon dont l'argent est dépensé.

Point n'est besoin de regarder bien loin pour voir comment l'argent est dépensé. Songeons par exemple à la question qui va sans doute revenir sur le tapis au cours des prochains jours, soit le financement, au coût de dizaines de millions de dollars, d'une campagne de propagande vantant un certain aspect des pourparlers constitutionnels. Voilà le genre de chose qui agace souverainement les Canadiens. Il devient alors difficile de justifier devant les contribuables cette façon d'utiliser de l'argent si péniblement gagné. De toutes façons, le système est injuste et le projet de loi vise vraisemblablement à supprimer certains abus. Mais il en crée également.

Je me sens parfois mal à l'aise quand je rencontre certains de mes commettants, surtout à cette époque de l'année où les gens s'affairent à remplir leur déclaration d'impôt. Ils me demandent de leur expliquer pourquoi certaines personnes qui ont un revenu de plus de \$200,000 ne payent pas d'impôts. Pourquoi? Pourquoi les députés tolèrent-ils une telle situation?

Je dois admettre, monsieur l'Orateur, que j'ai du mal à l'expliquer.

Néanmoins, on pourrait citer toute une liste de problèmes reliés à ce projet de loi. Un certain nombre de mes collègues l'ont fait, mais ce soir, je voudrais me cantonner dans un domaine précis. Il s'agit de la petite entreprise. Nous admettons tous ici, je pense, que la hausse des taux d'intérêt impose un fardeau relativement plus lourd aux petites entreprises qu'aux grosses compagnies. C'est notamment parce que la petite entreprise compte beaucoup sur les banques à charte et les autres intermédiaires financiers pour obtenir du crédit. La petite entreprise n'a pas accès à toutes les sources de financement à la disposition des grosses sociétés.

Quand la hausse record des taux d'intérêt a commencé à faire sentir ses effets en 1979 en acculant à la faillite un nombre de petites entreprises sans précédent depuis la guerre, le gouvernement conservateur de M. Clark a proposé de réduire les taux d'intérêt grâce au programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises proposé dans le budget de M. Crosbie en 1979.

Les libéraux ont promis une baisse des taux d'intérêt au cours de la campagne électorale de 1980. Fidèles à leurs vieilles habitudes, une fois élus, ils ont veillé à augmenter les taux d'intérêt encore davantage que ne l'auraient fait les conservateurs. Au cours des neuf premiers mois de 1980, le taux de faillite des petites entreprises a augmenté de 18 p. 100 par rapport à la même période, l'année précédente. Néanmoins, le montant de ces faillites a augmenté de 28 p. 100, passant à \$560 millions. Ce n'est toutefois, bien sûr, qu'un aspect du problème; le taux de faillite officiel ne tient pas compte des milliers de cas, des milliers de personnes qui ne parviennent plus à joindre les deux bouts, qui mettent tranquillement la clé sous la porte et se retirent des affaires sans se soumettre aux formalités officielles de la faillite.

● (2130)

En outre, les statistiques officielles ne tiennent pas compte de la pression sociale que les faillites commerciales exercent sur la santé et le bien-être général des collectivités canadiennes. En proie aux pressions accrues du monde des affaires et dépourvu d'une politique cohérente qui lui soit propre, le gouvernement libéral a repris la proposition de M. Crosbie concernant les obligations pour le développement de la petite entreprise, pour l'exposé économique du 21 avril 1980 de M. MacEachen.

Toutefois, lorsque le ministère des Finances a commencé à formuler les détails relatifs aux obligations pour le développement de la petite entreprise, il a découvert en juin 1980 que les institutions financières détenaient quelque 16 milliards de dollars représentant la dette courante des petites entreprises, dette qui permettrait d'obtenir les subventions aux taux d'intérêt prévus par ce nouveau programme. Transformées en obligations pour l'exploitation des petites entreprises, ces dettes à elles seules auraient fait perdre au Trésor fédéral entre 500 millions et 600 millions de dollars. Étant donné que le déficit fédéral dépasse 14 milliards de dollars, comme l'a signalé le dernier député à prendre la parole, le ministère des Finances pouvait difficilement se montrer enthousiaste devant la perspective d'une nouvelle perte de revenus aussi considérable.